

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020 COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 13 novembre 2020, se sont réunis, exceptionnellement à l'Espace sportif Jules Ladoumègue sis 21 rue Jules Ferry à Juvisy-sur-Orge, pour leur séance le 19 novembre 2020 sous la présidence de Madame Bensarsa Reda, Maire (séance ouverte à 19 h 15).

**Présents** : Mme ABBACI, Mme AVELLANO, Mme BEGHE, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, Mme COSTA, M. COSTES, M. DI TOMMASO, Mme DIAWARA, M. DOUTEAU (est arrivé à 20h01 avant la vote de la délibération n°2), Mme ERFAN, Mme FALGUIERES, Mme GAUTHIER, M. GODRON, M. GOMEZ, Mme GUIBLIN, Mme HURIEZ, Mme KECHELAL, M. MONTEIRO, M. NASSE, M. PERRIMOND, M. PLAS, M. REDA, Mme RIVET, Mme ROBIN, Mme ROGUE, Mme ROQUES, M. SAINT-PIERRE, Mme SERMAGE, M. SOLIGO, M. VILLEMEUR.

**Absents représentés** : M. LORIC représenté par Mme BENSARSA REDA, Monsieur SOUKOUNA représenté par M. REDA.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	31
Votants	33

- Secrétaire de séance : - Chantal GUIBLIN -

### Points divers

**Madame Le Maire**, après avoir procédé à l'appel des présents,

- Propose, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue de la réunion du Conseil Municipal à huis clos.

**Le Conseil Municipal approuve, à la MAJORITE (30 POUR, 3 ABSTENTIONS : L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL), la tenue de la réunion du Conseil Municipal à huis clos.**

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2020 est approuvé à la **MAJORITE (30 POUR, 3 ABSTENTIONS : L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL)**.
- b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire (du 3 septembre au 13 octobre 2020).

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
04/09/2020	Missions Géotechniques G2-AVP+G2-PRO Etude NPHE dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire situé au 25 rue Vercingétorix à Juvisy-Sur-Orge. Signature du contrat avec la société TECHNOSOL.	36 000,00 TTC	22/09/2020	DPVDU	Le Maire

08/09/2020	Tribunal de Proximité, 27 Rue Victor Hugo - Autorisation pour déposer une demande d'enseigne	-	10/09/2020	Urbanisme	Le Maire
09/09/2020	Contrat de maintenance pour l'imprimante traceur ROLAND SP 540 du Centre Technique Municipal. Signature du contrat avec la société COVX	1 020,00 € TTC	16/09/2020	DPVDU	Le Maire
10/09/2020	Gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale. Signature du marché avec le Groupe SACPA	14 369,80 €TTC	22/09/2020	DPVDU	Le Maire
14/09/2020	Préemption du fonds de commerce - 12 rue de Draveil	Fonds de commerce : 5 000 € Bail commercial : 9 000 €HT	17/09/2020	Urbanisme	Le Maire
15/09/2020	Traitement antiparasitaire - Dératisation et Désinsectisation des bâtiments communaux. Signature du marché avec la Société TRULY NOLEN	2 160,05 €TTC	22/09/2020	DPVDU	Le Maire
22/09/2020	Contrat de service « NAE » pour la délivrance de cartes de chronotachygraphe	63 €TTC / carte	24/09/2020	DRH	Le Maire
24/09/2020	Convention d'objectifs et de financement relative aux fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil de la Petite Enfance pour l'année 2019	-	06/10/2020	Petite Enfance	Le Maire
29/09/2020	Convention de formation « Connaissance de la réglementation et application de la méthode HACCP »	2 500 €TTC	05/10/2020	DRH	Le Maire
29/09/2020	Travaux de construction d'un Groupe Scolaire situé au 25 rue Vercingétorix à Juvisy-Sur-Orge. Mission CSPS, catégorie 2 - Signature du contrat avec la société C2I IMMOBILIER	20 592,00 €TTC	06/10/2020	DPVDU	Le Maire
02/10/2020	Décision portant sur la modification de la régie d'avances Menues Dépenses Municipales	-	15/10/2020	Finances	Le Maire
03/10/2020	Prestation d'audit des consommations d'eau et recherche de fuites visibles (expertise détaillée des installations) dans 6 bâtiments communaux. Signature du devis avec la Société JALEX ENVIRONNEMENT	1 881,60 €TTC	15/10/2020	DPVDU	Le 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
05/10/2020	Convention de formation professionnelle - CACES	1 252 €TTC	07/10/2020	DRH	Le 3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
06/10/2020	Contrat de services Berger Levrault Echanges Sécurisés pour la transmission des flux comptables vers la trésorerie	Mise en service : 2160,00 € Maintenance : 1 425,60 € / an	09/10/2020	Finances	Le 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
08/10/2020	Convention passée avec l'association la Tour de Juvisy-sur-Orge pour le projet d'initiation aux échecs destiné à l'ensemble des élèves des écoles élémentaires de la ville.	2 916,00 €TTC	02/11/2020	Education-Jeunesse	Le 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
08/10/2020	Convention passée avec l'association FANN'ARZ pour le projet atelier de danse contemporaine destiné à l'ensemble des élèves de l'école maternelle Françoise Dolto de Juvisy -Sur-Orge	2 007,00 €TTC	02/11/2020	Education-Jeunesse	Le 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire

09/10/2020	Avenant au marché 2015/020C - lot 5 : Assurances « Dommages aux biens et risques annexes » - prolongation du marché	25 362,05 €HT	26/10/2020	Marchés publics	Le 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
09/10/2020	Avenant au marché 2015/020C - lot n° 6 : Assurance « Flotte automobile et risques annexes » de la ville de Juvisy sur Orge - prolongation du marché	34 323,64 €HT	26/10/2020	Marchés publics	Le 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
12/10/2020	Contrat de prestation de service portant sur l'organisation d'ateliers dénommés « Le Jardin Sensoriel et Créatif » à destination du multi-accueil Korczak	281,00 €	14/10/2020	Petite Enfance	Le 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
12/10/2020	Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association « Au Coin de l'Art Rue » pour des ateliers arts plastiques au sein de la Maison de la Petite Enfance	525,00 €	14/10/2020	Petite Enfance	Le 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
13/10/2020	Convention bilatérale simplifiée de formation professionnelle continue - Formation Initiale Minimale Obligatoire Transport de marchandises	2 424,00 €TTC	14/10/2020	DRH	Le 3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire

#### Services des Aînés

- 1) Livraison de produits de première nécessité aux personnes isolées les plus fragiles  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

ACTE ce dispositif d'aide d'urgence.

AUTORISE les livraisons de produits de première nécessité effectuées par la Ville au public fragile, y compris celles déjà effectuées sur demande expresse préalable des personnes vulnérables.

APPROUVE la refacturation à l'euro près des produits livrés aux bénéficiaires du dispositif.

#### Direction Générale des Services

- 2) Conclusion d'un avenant n° 2 au bail professionnel entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) dénommée MSP de Juvisy-sur-Orge  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 7 ABSTENTIONS : B.AVELLANO, A.VILLEMEUR, J-M.COSTES, C.ROGUE, L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL),

APPROUVE la conclusion de l'avenant n° 2 au bail professionnel entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) dénommée MSP de Juvisy-sur-Orge, ci-annexé.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.

DIT que la recette est inscrite au budget de la Commune.

#### Direction de la Vie Locale et des Partenariats

- 3) Subvention versée aux associations sportives pour l'organisation de stages sportifs d'été  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations précitées selon les modalités suivantes :

Association	Montant de subvention proposé
Kim Ho Ba le Tigre Jaune	772 €
Juvisy Académie de Football de l'Essonne	640 €
Les Portes de l'Essonne Handball	756 €
Volley Club Olympique Juvisy Athis-Mons	480 €
Alerte Juvisy GR	480 €
Société Nautique de la Haute Seine	1608 €
Metiss'Arts	576 €
Treina ou Cai	264 €
Juvisy Fitness Team	402 €

DIT que le montant de ces subventions, soit 5978 €, est inscrit au Budget Communal 2020, chapitre 65, Nature 6574.

- 4) Subvention exceptionnelle versée à l'association Juvisy Académie de Football de l'Essonne pour l'organisation de voyages d'échanges  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR, 3 ABSTENTIONS : L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL),

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'association Juvisy Académie de Football de l'Essonne, correspondant à la moitié des frais engagés par l'association.

DIT que le montant de cette subvention, soit 2000 €, est inscrit au Budget Communal 2020, chapitre 67, nature 6745. DIT que le montant de cette subvention, soit 2000 €, est inscrit au Budget Communal 2020, chapitre 67, nature 6745.

#### Direction des Ressources Humaines

- 5) Création d'emplois non permanents – période de crise sanitaire (année scolaire 2020-2021)  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

CREE pour l'année scolaire 2020-2021 :

- au maximum 10 emplois à temps non complet (20 heures hebdomadaire) relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien et/ou de restauration ;
- au maximum 10 emplois à temps non complet (18 heures hebdomadaire) relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien et/ou de restauration ;
- au maximum 10 emplois à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien et/ou de restauration ;
- au maximum 5 emplois à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques ;
- au maximum 5 emplois à temps non complet (17,5 heures hebdomadaire) relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques ;
- au maximum 5 emplois à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'assistant administratif (gestionnaire, agent d'accueil) ;
- au maximum 5 emplois à temps non complet (17,5 heures hebdomadaire) relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'assistant administratif (gestionnaire, agent d'accueil) ;
- au maximum 5 emplois à temps non complet (10 heures hebdomadaire) relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de chauffeur-livreur ;
- au maximum 5 emplois à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B pour exercer les fonctions de gestionnaire administratif ;
- au maximum 3 emplois à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique A pour exercer les fonctions de chargé de mission ;
- au maximum 2 emplois à temps non complet (8.5 heures hebdomadaire) relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur ;
- au maximum 3 emplois à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'ATSEM.

DIT que ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3- 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

DIT que le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal de la catégorie hiérarchique de référence.

INSCRIT les crédits correspondants aux budgets 2020 et 2021 de la Commune.

- 6) Convention d'adhésion à la prestation « Missions temporaires » proposée par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France, pour une durée de trois ans (2020-2022)  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE le recours au service « Missions temporaires » du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, en fonction des nécessités de services.

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge des Ressources Humaines à signer la convention d'adhésion à la prestation « Missions temporaires » avec le Centre Interdépartemental de gestion de la Grande Couronne ainsi que les documents y afférents.

INSCRIT les crédits correspondants aux budgets des exercices concernés de la collectivité.

- 7) Convention d'adhésion à la prestation de gestion des dossiers retraite CNRACL proposée par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France, pour une durée de trois ans (2020-2022)  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE d'adhérer au service « assistance retraite » du Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial CNRACL, pour une durée de trois ans (2020-2022).

PREND ACTE que les barèmes actuels prévoient une tarification de 48,50 euros par heure de travail pour les collectivités affiliées de 5.000 à 20.000 habitants.

AUTORISE l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la prestation de gestion des dossiers retraite CNRACL proposée par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France, et tout acte relevant de cette compétence.

INSCRIT les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au service « assistance retraite ».

#### Service Juridique

- 8) Consultation pour la passation d'un marché public relatif aux contrats d'assurance de la Ville hors risque statutaire - Conclusion d'une convention constitutive d'un groupement de commande  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR, 3 ABSTENTIONS : L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL),

APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commande prévoyant les modalités de coordination et de prestation liées à la mutualisation des procédures pour la passation d'un marché public relatif aux contrats d'assurance de la Ville, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

PRECISE que l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, coordonnateur du groupement :

- supporte l'ensemble des frais de gestion inhérents à la procédure.
- préfinance la mission d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et répercute à chaque membre sa quote-part.

#### Service Population

- 9) Recensement (partiel) rénové de la population - Année 2021  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR, 3 ABSTENTIONS : L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL),

AUTORISE le Maire à :

- Inscrire la dotation forfaitaire de 3 127 € de recensement en recettes au budget de l'année 2021,

- Recruter les agents recenseurs et à les rémunérer,
- Désigner par arrêté toute personne concourant au recensement.

DECIDE de rémunérer les agents concourant au recensement de l'année 2021 sur la base suivante :

Agents recenseurs :

1,17 € par Feuille de Logement (FL),  
 1,61 € par Feuille de Logement internet,  
 1,51 € par Bulletin Individuel (BI),  
 1,70 € par Bulletin Individuel internet,  
 0,85 € par Dossier d'Adresse Collective (DAC),  
 0,85 € par Fiche d'Adresse Non Enquêtée (FANE),  
 43,90 € par demi-journée de formation obligatoire,  
 Une prime de 89,27 € pour effectuer la tournée de reconnaissance,  
 Une prime de 73,17 € si le carnet de tournée a été bien tenu,  
 Une prime de 73,17 € pour accomplissement des opérations terminales bien effectuées.

DECIDE d'attribuer une indemnité forfaitaire de téléphone pour l'utilisation de son portable personnel par l'agent recenseur : 27,30 € pour les cinq semaines.

Agents participants aux opérations :

Prime forfaitaire pour le coordonnateur : 350,00 €.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Dépenses : Chapitre 012 - Fonction 0222,

Recettes : Chapitre 74 - Fonction 0222 - Nature 7484.

PRECISE que la campagne de l'année 2021 aura lieu du 21 janvier au 27 février 2021.

Service Education-Jeunesse

10) Avenant n°1 à la convention cadre relative à la prise en charge par la Ville des dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Anne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR - 3 CONTRE : L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL - 4 ABSTENTIONS : B.AVELLANO, A.VILLEMEUR, J-M.COSTES, C.ROGUE),

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention cadre relative à la prise en charge par la Ville des dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Anne afin d'y intégrer les élèves scolarisés en maternelle sur cette école.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

11) Convention de mise à disposition à titre payant des établissements nautiques pour les établissements scolaires  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre portant mise à disposition à titre payant des établissements nautiques pour les établissements scolaires, et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

DIT que le tarif de l'EPT applicable dans le cadre de cette convention est celui du créneau scolaire du 1<sup>er</sup> degré (à savoir 145,50 € au 1<sup>er</sup> septembre 2019).

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

Direction Projet de Ville et Développement Urbain

12) Grand Pôle Intermodal de Juvisy-sur-Orge : Avenant n°1 à la convention définissant les règles d'organisation de la maîtrise d'ouvrage unique exercée par le Département de l'Essonne pour le compte de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et de la Ville de Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR, 3 CONTRE : L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL),

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention définissant les règles d'organisation de la maîtrise d'ouvrage unique exercée par le Département de l'Essonne pour le compte de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et de la Ville de Juvisy-sur-Orge, ci-annexé.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

**13) Dérogations au repos dominical - Concessionnaires automobiles**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR, 3 CONTRE : L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL),

EMET UN AVIS FAVORABLE au calendrier 2021 relatif aux ouvertures dominicales des concessionnaires automobiles implantés à Juvisy-sur-Orge, à savoir :

- dimanche 17 janvier 2021,
- dimanche 14 mars 2021,
- dimanche 13 juin 2021,
- dimanche 19 septembre 2021,
- dimanche 17 octobre 2021.

**Finances, Contrôle de Gestion et Prospective**

**14) Garantie d'emprunt accordée à hauteur de 100 % par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la société IMMOBILIERE 3F, sise 159, rue Nationale 75638 PARIS cedex 13 concernant le réaménagement d'une ligne de Prêt, pour un montant de 5 416 354,52 €, contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du financement de l'opération de construction de 64 logements collectifs situés ZAC des Bords de Seine à Juvisy-sur-Orge.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR, 3 CONTRE : L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL),

ACCORDE le renouvellement de sa garantie d'emprunt pour le remboursement de la ligne de Prêt réaménagée initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-après et référencées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de Prêts réaménagées » de l'avenant de réaménagement n°103123 constitué d'une ligne de Prêt d'un montant de 5 416 354,52 € (cinq millions quatre cent seize mille trois cent cinquante-quatre euros cinquante-deux centimes).

Ledit avenant est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

APPORTE la garantie aux conditions suivantes :

Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne de prêt réaménagée sont indiquées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de Prêts réaménagées ».

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à la ligne de prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

La garantie de la collectivité est accordée pour la ligne de prêt réaménagée à hauteur de 100%, jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

- 15) Convention pour prolonger de deux ans les droits de réservation de logements locatifs dans le cadre de la garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la société IMMOBILIERE 3F, sise 159, rue Nationale 75638 PARIS cedex 13, consécutive au réaménagement d'une ligne de Prêt, pour un montant total de 5 416 354,52 €, contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération de construction de 64 logements collectifs situés ZAC des Bords de Seine à Juvisy-sur-Orge.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la convention visant à prolonger d'une durée de deux ans les droits de réservation de logements locatifs alloués initialement à la Ville ; soit treize logements jusqu'au 31/08/2064 en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée pour le financement de l'opération de construction de 64 logements collectifs situés ZAC des Bords de Seine à Juvisy-sur-Orge.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

- 16) Budget Ville - Exercice Budgétaire 2020 - Décision Modificative n° 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 7 ABSTENTIONS : B.AVELLANO, A.VILLEMEUR, J-M.COSTES, C.ROGUE, L.GAUTHIER, A.PLAS, S.KECHELAL),

APPROUVE la décision modificative n°1 présentée ci-dessous :

#### FONCTIONNEMENT

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	225 400,00 €	
014	Atténuation de produits	- 33 300,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	205 978,00 €	
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	
022	Dépenses imprévues	- 252 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	- 160 518,00 €	
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses		- 97 770,00 €
73	Impôts et taxes		2 500,00 €
74	Dotations et participations		105 110,00 €
75	Autres produits de gestion courante		- 24 280,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 000,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>- 12 440,00 €</b>	<b>- 12 440,00 €</b>

#### INVESTISSEMENT

Chapitres		Dépenses	Recettes
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	- 157 578,00 €	
23	Immobilisations en cours	- 100 000,00 €	
27	Autres immobilisations financières	4 000,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €	
204	Subventions d'équipement versées		8 940,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		- 160 518,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>- 151 578,00 €</b>	<b>- 151 578,00 €</b>

DIT que Madame le Maire et Madame le Receveur sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.



La séance est levée à 21h15.



Le Maire

Lamia BENSARSA REDA